de Goneſſe, de 2 ß 3 d. à 2 ß 6 d.; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 d.; pain bis clair, de 2 ß 3 d. à 2 ß 6 d.; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 d.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

BESANÇON.		DIJON.		LA ROCHELLE.		SOISSONS	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d.		l. ſ. d
Arbois.	21 15	Arnay-le-Duc.	19 4	Barbezieux.	25*10	Château-T.	21 10 8
Baume.	19*12 1	Avallon.	20 8			Chauny.	22 8
		Autun.	21 12			Clermont.	25 7 6
BESANÇON.	23	Auxerre.	23 4				
Dole.	21 18 7	Auxonne.	23 5	Cognac.	29 5	Coucy.	22 10
		Bar-ſur-Seine.	18* 4 3			Creſpy.	25 15
Gray.	21 12	Beaune.	22 17 9				
Lons-le-Saunier.	22 16	Belley.	30* 3			Fer-en-Tard.	22 4
		Bourbon-Lan.	21	LAROCHELLE.	26 15	Guiſe.	24 11 3
Orgelet.	22	Bourg.	23 10			Ham.	21 12
Ornans.	21 12	Châlon.	24 9 7			Hirſon.	26* 6
		Charolles.	21 18 9				
Poligny.	22 16	Châtil.ſur-Sei.	20 10	Marennes.	30*	Lafere.	18 18
Pontarlier.	24					Laon.	18*15
		DIJON.	22 8				
St. Claude.	24*11	Gex.	28 13 9			Marle.	22 6 3
Quingey, &		Mâcon.	26 8	St. Jean d'Angely.	27 5	Noyon.	20 12 6
Salins.	21 12	Nuits.	19 10				
		Saulieu.	21 16 5			Ribemont.	25
Veſoul.	22	Semur-en-Aux.	21 17			SOISSONS.	24
		Seurre.	20 11 5	Saintes.	28 10	Vervins.	24 12

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	4	11	From. le ſep.	22	11	11	From. le ſep.	27	17	6	From. le ſep.	22	18	1
Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	10	Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	7	6	9	Avoine le ſ.	7	5	3	Avoine le ſ.	9	17	10	Avoine le ſ.	5	15	5
Foin le q.	2	14	3	Foin le q.	3	5	9	Foin le q.	3	6	8	Foin le q.	2	1	
Paille le q.	1	1		Paille le q.	1	9	1	Paille le q.	2	19	8	Paille le q.	1	2	5

SUJETS DE PRIX.

La Société royale des Sciences établie à Montpellier avoit propoſé pour le ſujet du prix de 1768 la queſtion ſuivante :

On ſuppoſe des étangs ſitués le long d'une côte, ſéparés de la mer par un long banc de ſable auquel on donnera ſimplement, ſi l'on veut, le nom le plus général de plage. *Pour établir, dans cette ſuppoſition, des communications entre la mer & ces étangs, ce qui ne peut manquer d'être utile à bien des égards, il faut pratiquer en certains endroits de la plage des ouvertures appellées* graux. *Quelle eſt la theorie de ces* graux, *& la meilleure maniere de les conſtruire ? Quels ſont auſſi les meilleurs moyens de les entretenir & d'empêcher qu'ils ne ſe ferment par les dépôts de ſable & les attériſ-*

ſemens que la proximité de l'embouchure d'une grande riviere ou d'autres cauſes peuvent occaſionner ?

Parmi les différens Mémoires qui ont été préſentés ſur ce ſujet à la Société, elle a cru devoir couronner celui de M. Pouget, Correſpondant de la Société royale, & de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Toulouſe.

La Société royale voulant procurer autant qu'il ſera poſſible le progrès & l'avantage du Commerce & de l'économie rurale, par l'application des Sciences dont elle s'occupe, & entrer par-là dans les vues de celui de ſes Membres qui donne tous les ans une ſomme de 300 liv. pour cet objet d'émulation, propoſe pour le ſujet du Prix qu'elle diſtribuera à Pâques 1770 la queſtion ſuivante :

Quels ſont les principaux caractères des terres propres à la production des grains ? Aſſigner les défauts de celles qui ſont peu propres à en produire, & les moyens d'y rémédier ou de tirer de ces mêmes terres un meilleur parti.

L'intention de l'Académie avoit d'abord été de ne comprendre dans cette queſtion que les terres du bas Languedoc ; mais en limitant ainſi les conditions au problême, on eût mis la plupart des Etrangers dans la néceſſité de s'exclure eux-mêmes du concours au Prix.

Il ſera de 300 liv. & les Mémoires, qui ne ſeront reçus que juſqu'au 31 Décembre de cette année, ſeront envoyés francs de port à M. Ratte, Secretaire Perpétuel, à Montpellier. Les autres conditions ſont ſemblables à celles qui ſont en uſage dans toutes les Académies.

ANNONCES DE LIVRES.

Mémoire ſur la Compagnie des Indes, précédé d'un Diſcours ſur le Commerce en général. Par M. le Comte de Lauraguais. Brochure in-4°. 1769. A Paris, chez Lacombe.

Cet Ouvrage contient quatre Parties ; ſçavoir, *une Préface*, dans laquelle l'Auteur rend compte des raiſons qui l'ont porté à écrire ; un *Avertiſſement*, qui eſt une critique de M. l'Abbé Morellet ; un *Diſcours ſur le Commerce en général*, où M. le Comte de Lauraguais refute les ſyſtêmes ſinguliers des Economiſtes ſur cette matiere ; enfin un *Mémoire ſur la Compagnie des Indes*, que l'Auteur termine par cet Avis ſommaire.

Diſſolution de la Compagnie.
Liquidation de ſes Dettes.
Etabliſſement d'une Caiſſe d'Eſcompte.

Nous donnerons dans la ſuite l'analyſe du Diſcours ſur le Commerce qui merite d'être connu.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

▲

PARIS. *12 Août 1769.*		MARSEILLE. *le 2 Août.*		MADRID *le 31 Juillet.*		AMSTERDAM *le 7 Août.*	
Amſterdam,	54 ⅜	Londres,	31 ½ 5 8e	Paris,	15 9	Paris,	54 ¼
Lond.	32	Amſt.	53 7 8 54	Amſterd.	96 ½	Lond.	34 3
Hambourg,	179 ⅜	Cadix,	15 4	Londres,	40 ¾	Bordeaux.	
Madrid,	14 19	Madrid,	15 5	**CADIX.** *le 25 Juillet.*		Madrid,	94 ⅛
Cadix,	14 19 6	Livourne,	98 ½.			Cadix.	94
Livourne,	96 ¾	Naples	86			Lisb.	45 ¾
Lyon,	3 8e ¼	Gênes,	96 ½.			Veniſe,	
		Paris, 1 p. ⅛ b.		Paris,	77 ¼	Gênes,	84 7 8e 85
		Lyon. Août, ¾ p. ⁰/₀ b.		Amſt.	96 ¼	Livourne,	87 ⅛ ¼
		Montpellier, au p. 60 j.		Lond.	40 5 8	Hamb.	32 15 16e
		Piaſtres,	49 10	Madrid. ½ p. *aux let.*			

EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 26 Juillet 1769.*

Invitation adreſſée aux Actionnaires de l'Inde, au ſujet des forces de terre & de mer qu'il étoit queſtion de demander au Gouvernement.

ON prie très-inſtamment les Actionnaires de la Compagnie des Indes de ſe trouver à l'Aſſemblée qui doit ſe tenir le 27, pour appuyer la propoſition qui doit y être faite de demander au Gouvernement deux Vaiſſeaux de ligne & deux Bataillons de Troupes. Comme cette démarche tend uniquement aux intérêts de la Nation & des Actionnaires, on appréhende qu'elle ne rencontre de grandes oppoſitions de la part des gens qui préferent leur intérêt perſonnel au bien public, & ſur-tout des Agioteurs, qui ne trouvent leur profit que dans le déſordre des affaires de la Compagnie. La ſeule raiſon alléguée juſqu'à préſent contre cet armement, (car il y en a bien d'autres qui ne paroîtront jamais au jour) c'eſt qu'il ſera très-diſpendieux; que la paix ſera faite avant qu'il ſoit arrivé dans l'Inde, & que par conſéquent il arrivera trop tard. On a répondu que l'unique moyen de mettre fin à une guerre diſpendieuſe & mal conduite, étoit de faire un uſage vigoureux & bien entendu de nos forces, & que ces forces n'arriveront jamais trop tard dans l'Inde, ſoit pour finir la guerre par un coup déciſif, ſoit pour prévenir le déshonneur & la ruine qui ſont les ſuites d'une paix honteuſe. Rien ne peut être plus funeſte à nos affaires dans l'Inde qu'une ſoumiſſion quelconque aux Puiſſances Indiennes. On a donc tout lieu de ſe flatter que la Compagnie n'adherera à aucune condition de paix que l'adreſſe de nos ennemis ou la lâcheté des Employés de la Compagnie les aura forcés d'accepter.

D'ailleurs cet armement eſt calculé de maniere à prévenir les dépenſes, loin de les augmenter. Notre ſyſtême doit être d'obliger les Puiſſances Indiennes de payer en entier les frais de toutes les guerres où nous ne pouvons éviter d'être enveloppés avec eux. Si l'on tient rigoureuſement cette conduite, rien ne ſera plus capable de réprimer & de contenir leur paſſion guerriere.

Peut-on ſe flatter qu'une paix dictée par la crainte (car il eſt impoſſible que dans les circonſtances actuelles elle ait été conclue par d'autres motifs) rempliſſe des vues ſi juſtes & ſi ſalutaires? Mais en ſuppoſant même que cette paix ait été conclue aux conditions les plus avantageuſes & les plus honorables pour la Compagnie, je ſuis d'avis qu'il eſt très-important d'envoyer cet armement dans l'Inde, pour contenir par la ſuite les différentes Puiſſances de l'Indoſtan, pour les convaincre que l'Angleterre connoît parfaitement la valeur des poſſeſſions qu'elle a acquiſes, & qu'elle eſt réſolue à ne les perdre jamais. Ce ſont ces raiſons puiſſantes, & qu'il eſt impoſſible de refuter, qui m'ont engagé à vous prier très-inſtamment de vous trouver demain à l'Aſſemblée.

Du 28 Juillet 1769.

Il y eut hier une Aſſemblée générale des Actionnaires à l'Hôtel de la Compagnie des Indes. Le Secretaire ayant fait lecture des réſolutions priſes dans la derniere Aſſemblée, M. George Colebrooke produiſit une lettre ſignée de neuf Actionnaires.

Elle contenoit, « qu'attendu la ſituation » critique de nos affaires dans l'Inde, il con- » venoit de ſupplier le Gouvernement d'ac- » corder pour le ſervice de la Compagnie » deux Vaiſſeaux de ligne & deux Batail- » lons ».

Cette lettre ayant été lue deux fois, M. George Colebrooke informa l'Aſſemblée, » qu'on s'étoit déja adreſſé au Gouverne- » ment pour avoir deux Vaiſſeaux de ligne » & deux Frégates; mais que pour ce qui » regardoit les deux Bataillons, l'opinion » de la derniere Aſſemblée des Directeurs » avoit été, qu'il n'y avoit pas la moindre » néceſſité de les demander, attendu que le » moyen le plus efficace & le plus écono- » me ſeroit de recruter les forces de la » Compagnie dans l'Inde même ».

M. Vanſittart (*a*) ſe leva alors, & de la maniere la plus perſuaſive & la plus modeſte, il expoſa la néceſſité où étoit la Compagnie d'avoir une force navale qui, à tous égards, devoit être préferée à des forces de terre. Il dit, « que tout ce qui avoit » fait le ſuccès de Hyder Aly, c'eſt que la » Compagnie n'avoit point de Vaiſſeaux de

(*a*) *C'eſt le premier des trois Commiſſaires nommés pour aller dans l'Inde.*

» torces, & que le ſeul moyen de mettre » fin à cette guerre, étoit d'attaquer la Ca- » pitale (*a*) de ce Prince.

» On rencontreroit, ajouta-t-il, des in- » convéniens ſans nombre, ſi l'on vouloit » exécuter ce deſſein par terre, puiſqu'on » ſeroit obligé de faire marcher la groſſe » Artillerie à pluſieurs centaines de lieues » dans un pays coupé de rivieres, & où » l'on trouveroit une infinité d'autres diffi- » cultés à ſurmonter; au lieu qu'en envoyant » ces Vaiſſeaux à la Côte de Malabar, on » arriveroit d'un côté devant la Ville Capi- » tale d'Hyder Aly, tandis que de l'autre » l'on y feroit paſſer les Troupes de terre; » que quant à ces Troupes, il croyoit qu'on » pouvoit les recruter facilement dans l'Inde, » & qu'il étoit ſûr que nous réduirions ce » Chef ambitieux aux conditions que nous » voudrions, puiſque de cette maniere nous » ferions bien-tôt les maîtres de tout ſon ter- » ritoire ».

Le Gouverneur Jonhſon prit alors la parole, & après avoir fait une peinture fort maligne de l'adminiſtration du Lord Clive, il appuya l'avis de M. Vanſittart, & conclut avec les autres Directeurs qu'il ſuffiſoit de demander au Gouvernement des forces navales.

Comme l'on a déja fait pluſieurs fois cette demande au Gouvernement, quelques Actionnaires deſirerent de ſçavoir la réponſe qu'on en a reçue.

M. Sullivan leur dit, « que quoique le » Gouvernement n'eût fait ſur ce point au- » cune réponſe poſitive, ils avoient tout » lieu de ſe flatter qu'on ne leur refuſeroit » pas ce ſecours, & qu'il ne doutoit point » que le Gouvernement n'acquieſçât à une » demande auſſi avantageuſe pour les inté- » rêts de la Nation & de la Compagnie, » mais qu'il falloit que cette demande fût » faite au nom de tous les Actionnaires ».

M. Maclean ouvrit alors l'avis ſuivant, » que les Actionnaires en général prioient » les Directeurs de vouloir bien s'adreſſer » au Gouvernement pour mettre en ſûreté » leurs poſſeſſions dans l'Inde, & pour ob- » tenir les forces navales en Vaiſſeaux de » ligne & en Frégates, qui ſeront jugés né- » ceſſaires ». Cette propoſition paſſa ſans la moindre oppoſition.

(*a*) *Myſore.*

Ceux qui ont parlé en cette occaſion ſont MM. George Colebrooke, Thomas Robinſon, Vanſittart, Salvadore, Sullivan, Maclean, le Gouverneur Jonhſton, & MM. W. Burke & Creſcot.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, au 12 Août 1769.*

	H	ß		
Or de Portug. à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à	97			
Or fin à 23 k. 31 32 à	98	5		once.
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	10		
Piaſtres, à	48	10		

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1769.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
Ac. des Indes.	FESTE	1105	1095
Emp. de la Com.		365	365
Prom. à 5 p. %.			
Prom. à 4 p. %.		48 ½	49
Ac. des Fermes.		865	867 ½
2 ſ. p. l. du Dix.			
3e. Loterie.		1	
Annuités.			
Coup. d'An.		59	59
Emp. de 50 mil.			
Emp. de 30 mil.		49	49
Col. 1759.		50	50
Canada.		55	55
4e. L. Epoques.		14 ½	14 ½
Nouette.		47	47
Ac. de la caiſſe.			3e 390 4e 350 5% (340
tirage de la C.		4e 350 5e 340	
2e Lot. Comp.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 3 p. % ſ. l. cuirs			
A 3 p. % ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 65.

DE ROUEN.

Etat & nombre des différens Bâtimens entrés dans ce Port pendant le mois de Juin 1769.

IL eſt entré 126 Navires, Barques & Aleges; ſçavoir, 48 venant du Havre, 9 de Honfleur, 1 de Harfleur, 4 de Tancarville, 1 de Caen, 2 de Cherbourg, 1 de Saint Malo, 3 d'Iſigny, 2 de Touques, 1 de Morlaix, 1 de Fecamp, 5 de Nantes, 2 de Treguier, 1 de la Tremblade près Marennes, 1 de Poolt, 1 de Dorth, 1 de Painpol, 1 de Beauvoir, 1 de Dahouet, 1 de Liwerpool, 1 de Port-Lauray, 1 de Pontrieux, 1 de Groningue, 1 de Brême, 3 d'Embden, 1 d'Amſfort, 1 de la Rochelle, 3 de Bordeaux, 1 d'Oſtende, 1 de Dunkerque, 1 de Newcaſtle, 1 de Marſeille, 2 d'Alicante, 1 de Bayonne, 2 de Lisbonne, 1 de Cadix, 1 de Campwer, 1 de S. Pierre de la Martinique, 4 de Hambourg, 4 de Dantzick, 4 d'Amſterdam & 3 de Roterdam.

Il a été importé dans cette Ville, venant de l'Etranger, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir;

D'*Alicante*, 725 balles de ſoude, 38 bariques de pouſſiere de ſoude.

De *Cadix*, 48 demi-caiſſes de fruits, 300 cuirs 102 ſurons d'indigo, 11 barils 12 ſurons de cochenille, 24 ſurons de jalap, 3 barils 5 caiſſes de jambons, 2 caiſſes de cacao & vanille, 8 pots 19 potiches de raiſins, 5 barils d'olives, 1 grenier de bois de campêche, 3 caiſſes de chocolat, 1 balle de ſalſepareille.

De *Lisbonne*, 2 barils 1 panier 297 caiſſes de fruits, 412 ballots de coton en laine, 1 barique 1 baril 3 caiſſes de jambons, 535 cuirs, 369 buches de bois de Fernambourg, 44 paquets de barbes de baleine, 1 barique de rognures de caret, 100 cornes de bœuf, 3 barils de dents de morphil, 2 balles de peaux de chien de mer, 1 cruche d'olives, 58 cabas de figues, 8 caiſſes de limon, 111 buches de bois roſe.

De *Saint Pierre de la Martinique*, 36 bariques 2 tierçons de ſucre, 53 bariques 20 tierçons 61 quarts 10 ſacs de café, 1 balle de coton en laine, 2 bariques 1 tierçon 6 quarts de cacao, 6 barils de citrons confits, 1 baril de cuivre, 1 caiſſe d'oranges, 3 caves de ſyrop de capillaires, 2 caves de ſyrop des Iſles.

De *Campveer*, 74 barils de riz, 47 barils de mine de plomb, 15 barils de piment, 32 futailles de couperoſe, 1 futaille 3 barils de colle, 12 bouteilles d'huile de vitriol, 2 balles de peaux de caſtor, 3 tonneaux de teinture, 1 baril de cornes plattes, 4 futailles 1 baril 1 caiſſe de quincaillerie & mercerie mêlées.

De *Hambourg*, 58 balles de laine, 14 futailles de plumes, 2 futailles 6 barils de ſuif, 2 paquets de jambons, 11 tonneaux de cire, 11 tonneaux de peaux de lievres, 1 baril 64 planches 31 fonds 3 paquets de cuivre, 3 tonneaux de couperoſe verte, 18 barils de fer noir, 4 barils de fer blanc, 2 tonneaux de faulx, 1 baril d'arſenic, 2 tonneaux de limes & bled.

De *Dantzick*, 2 greniers 62 laſts 1159 ſacs de bled, 3 tonneaux de cire, 2 greniers de planches.

La ſuite pour d'autres Supplémens.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 28 Juillet au 4 Août 1769, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François & 1 Etrang. ſçavoir, le *Comte de Clare* de 300 tonneaux, Capitaine *Robillard*, venant du Petit Goave; la *Julie* de 350 tonneaux, Capitaine *Giraud*, venant du Port au Prince, chargés tous deux de 982 bariq. 78 quarts de ſucre brut, terré & tête, 36 futailles de café, 3 futailles 4 bariques d'indigo, 243 balles & ballots de coton, 1 boucaut de cacao, 48 dents de morphil, 16 milliers de bois de gayac, ſyrops, liqueurs, confitures; l'*Olivier* de 150 tonneaux, Capitaine *Joſeph Fouaſſier*, venant de Barcelonne avec 512 bariques de vin, 61 pipes d'eau-de-vie, liege en planches & papier; l'*Aimable Louiſe*, Capitaine *Guillaume Pinchaud*; les *Deux Henriettes*, Capitaine *Louis Gatineau*, venant tous deux de Bayonne avec réſine, avirons, houes, ſerpes, haches, jambons & chocolat; la *Notre-Dame*, Capitaine *Pierre Sau-*

nier. venant des Sables à la conſignation de *M. Geſlin* fils chargé de 6728 morues vertes au petit cent, langues & noves ; le *Glorieux Saint Joſeph*, Capitaine *Jacques Negret*, venant de Cette avec 464 bariques de vin, gomme & verdet ; la *Jeanne*, Capitaine *Louis Dupeirac*, venant de Bordeaux avec 34 tonneaux de vin, liqueurs, bouchons de liege, verd de gris, cendres gravelées; la *Reine des Anges*, Capitaine *Guillaume Chaton*, venant de l'Orient avec marchandiſes de la Compagnie des Indes ; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Calvé*, venant de Vannes chargé de beurre ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Julien le Bail*, venant de Douarnenez chargé de poiſſon ſec ; l'*Iris*, Capitaine *Julien Beaulieu*, venant de S. Malo avec ſyrop de melaſſe, bouchons de liege, oignons de tubéreuſe, peaux de veaux & de chêvres corroyées ; le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *Pierre Behais*, venant du Havre avec 78 tonneaux de ſeigle & bouteilles de verre ; la *Marie Eléonore* de 100 tonneaux, Capitaine *Olaus Bleckman*, venant de Gothembourg avec fer en barres & en paquets, planches de ſapin, eſcopes à jetter l'eau.

DE MARSEILLE.

Arrivée de Navires.

Du 17 au 24 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 23 Bâtimens Franç. & 15 Etrang. des premiers, deux venoient des Colonies ; ſçavoir, l'*Emilie Angélique*, Capitaine *Nicolas Guien* de Marſeille, parti du Port au Prince ; l'*Heureuſe Marie Roze*, Capitaine *Jean Baptiſte de Lorme* de Marſeille, parti de la Guadeloupe, chargés tous deux de ſucre, café, cacao, coton & cuirs ; les autres venoient de Cheſter, de Roterdam, de Cadix, de Mogador, d'Alger, de Tunis, de Smyrne, de Corrou, de Goro, de Layaſſe, de Villarcio, de Sarzana, de Cazadeli, de Navarin, de Livourne, d'Ancone, de Tortoſe, de Barcelonne, d'Almazaron, de Carthagêne, de Gênes, de la Baſtie, de Calvi, de Savone, de Nice, de Cette, d'Agde & de Toulon, chargés de diverſes eſpèces de marchandiſes, & parmi ces différens Bâtimens la Barque la *Catherine*, Capitaine *Sauveur Tortel* de la Seine, venant d'Alger, apportoit 850 charges de bled & d'autres marchandiſes pour M. *Rapheau*.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 46 Bâtimens François & 14 Etrangers ; des Premiers le Vaiſſeau la *Marie*, Capitaine *Gilles Faugere* de Bordeaux, alloit à la Martinique ; les autres alloient à Menton, à la Ciotat, à Toulon, à Frejus, à Hieres, à Arles, à Bormes, à Cette, à Saint Tropès, à Antibes, à Nice, à Bandol, à Gênes, en Corſe, en Sardaigne, à Cagliari, à Livourne, à Naples, à Barcelonne; à Malaga, en Morée, au Levant, à Smyrne, à Alexandrie, en *Barbarie*, à Cadix, à Saint Nazaire, à Rouen, aux Canaries, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie, quincaillerie, merceries & du Levant.

Navires en Armement.

De Nantes, *le 4 Août* 1769.

Les Navires François la *Ville du Cap* de 300 tonneaux, Capitaine *Chevert*, Armateur M. *de Luynes*; la *Plaine de Léogane* de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques de Rice* ; le *Duc d'Amboiſe* de 200 tonneaux, Capitaine *Exaudi de Kerliquet*, Armateurs MM. *Exaudi de Kerliquet* & le *Pot* ; la *Découverte* de 30 tonneaux, Capitaine *Moiſan*, mêmes Armateurs que pour le précédent, ſont tous quatre en charge dans le Port de Nantes ; ſçavoir, le premier pour le Cap, on ignore la deſtination du ſecond, les deux derniers iront en Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port 4 Navires Etrangers ; ſçavoir, la *Notre-Dame de Begogne* de 50 tonneaux, Capitaine *Bernardo Septien*, Courtier le ſieur *Gros*, pour Bilbao ; l'*Uliſſe* de 200 tonneaux, Capit. *Benge Ahlbon*, Interpréte le ſieur *Van Neunen*, pour Stockholm; la *Poſte Diligente* de 120 tonneaux, Capitaine *Michel Maas*, Interpréte le ſieur *Boudet* ; le *Deſir de la Mer*, de 90 ton. Cap. *Cornelis Thyſſen*, Iinterpréte le ſieur *Odiette de la Bauche*, tous deux pour Amſterdam.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 22 Août.

AGRICULTURE.

ÉDIT DU ROI,

Portant Réglement pour le partage des Communes dans les Trois-Evêchés.

Donné à Marly au mois de Juin 1769.

Registré en Parlement (a) *le 6 Juillet suivant.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir ; Salut. Les encouragemens que nous nous ſommes empreſſés d'accorder à l'Agriculture dans différens temps, ont dû prouver combien elle nous paroiſſoit importante. Les ſuccès qu'ils ont eus, nous ont convaincus qu'elle eſt ſeule la ſource des vraies richeſſes de notre Royaume. Les défrichemens opérés depuis notre Déclaration du 13 Août 1766, ont mis à valeur des terreins qui n'avoient aucuns produits, & nous ont déterminés à jetter les regards les plus attentifs ſur une autre ſorte de biens fonds également incultes, & beaucoup plus nombreux ; les pâtis communs accordés aux Habitans par les Rois nos prédéceſſeurs, ou par les Seigneurs particuliers, devenus arides par l'inculture, & une dévaſtation perpétuelle, nous ont paru dignes de nos ſoins, par la poſſibilité d'en tirer pour nos peuples les plus puiſſans ſecours ; nous nous occupions des moyens de leur en procurer tous les avantages que les Donateurs leur avoient deſtinés, lorſqu'un grand nombre de Communautés ſont venues nous demander la permiſſion de les partager entre tous les Habitans. Touchés de leur empreſſement, nous avons cru devoir, en faiſant homologuer leurs délibérations par des Arrêts de notre Conſeil, les autoriſer à un partage qui ne pourroit produire que les plus grands biens ; & pour les y encourager d'autant plus, nous avons étendu ſur toutes les Communes qui ſeroient partagées, les exemptions d'impoſitions royales & de dixmes, ainſi qu'elles ſont énoncées en notre Déclaration du 13 Août 1766. Déja nous penſions à étendre cette faculté dans notre Province des Trois-Evêchés, où nous venions d'abolir le droit de parcours de Village à Village, lorſque notre Parlement de Metz nous a fait propoſer de permettre par une loi générale, le partage des Communes de ſon reſſort. Nous n'avons pu voir qu'avec ſatisfaction ſon zele pour le bien public, & ſon empreſſement à concourir à nos vues, même à les prévenir, & à nous indiquer ce qu'il croit utile à nos Sujets dans la Province que nous avons confiée à ſes ſoins ; nous avons même cru devoir nous repoſer ſur ſes lumieres, du ſoin d'homologuer les délibérations des Communautés, après qu'elles auront été viſées en la maniere ordinaire par le ſieur Intendant & Commiſſaire départi, & nous avons été auſſi ſenſibles à ſon déſintéreſſement, que

(a) *Parlement de Metz.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

content des moyens qu'il nous a préſentés ; & qui ſe ſont trouvés analogues au plan général que nous nous étions propoſé. A CES CAUSES, & autres conſidérations à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, nous avons par ce préſent Edit perpétuel & irrévocable, dit, déclaré, ſtatué & ordonné, diſons, déclarons ſtatuons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit.

ARTICLE PREMIER.

Nous permettons à toutes les Communautés qui le deſireront, de partager entre tous les ménages exiſtans, ſans diſtinction des veuves, & par portions égales (la part du Seigneur prélevée) la totalité, ou ſeulement partie des terres, prés, marais, landes ou friches leur appartenant en commun, comme & ainſi qu'il ſera ci-après expliqué ; à l'effet de quoi nous avons dérogé & dérogeons par ces préſentes, à toutes les loix & uſages, Arrêts & Réglemens à ce contraires.

II. Les délibérations des Communautés ſeront arrêtées dans une Aſſemblée convoquée dans la maniere ordinaire, & redigées & reçues par un Notaire ou Tabellion, pour la minute reſter en ſon dépôt, & en être par lui délivré une expédition aux Habitans ; cs délibérations contiendront les oppoſitions qui auroient pu être formées par aucun deſdits Habitans, & les cauſes d'icelles. Les mêmes délibérations ſeront ſignées par les deux tiers au moins d'iceux, & viſées par le ſieur Intendant & Commiſſaire départi dans la Province pour l'exécution de nos ordres ; après quoi elles ſeront préſentées à notre Cour de Parlement de Metz, pour y être homologuées & regiſtrées ſans frais.

III. Les parts ſeront indiviſibles, inaliénables, & ne pourront être ſaiſies par les créanciers des poſſeſſeurs, mais ſeulement les fruits, leſquels il ſera loiſible auxdits créanciers de ſe faire adjuger, ſans néanmoins que la préſente diſpoſition puiſſe nuire en quoi que ce ſoit, aux droits des Seigneurs, ou autres précédemment affectés ſur leſdites Communes, dans le cas que leſdits Seigneurs n'auroient point opté de prendre leurs tiers en eſſence.

IV. Aucune perſonne non domiciliée dans le lieu ne pourra jouir d'une part, & aucun Habitant ne pourra en poſſéder deux ; les parts qui deviendront ſurnuméraires, ſeront, à la diligence des Maires & Syndics, louées dans la maniere ordinaire au profit de la Communauté, pour trois ans ſeulement. Si dans l'intervalle aucuns des Habitans non pourvus, veulent les réclamer ſelon leur ancienneté d'établiſſement, en ce cas l'année courante reſtera au profit de ladite Communauté, & les loyers des années ſuivantes leur ſeront remis par les Fermiers, juſqu'à expiration des baux actuels, auquel temps leſdites parts leur ſeront délivrées.

V. Toutes les parts ſeront héréditaires en ligne directe ſeulement, & celles qui tomberoient en ligne collatérale, ou deviendroient vacantes par autres moyens, paſſeront aux plus anciens mariés entre les Habitans non pourvus. Les fruits de l'année appartiendront à la ſucceſſion du défunt poſſeſſeur.

VI. La diſpoſition teſtamentaire aura lieu ſans préjudice de l'uſufruit au profit de la veuve, en faveur d'un des enfans tenant ménage : à ſon défaut, la part entiere & ſans diviſion aucune, appartiendra à l'aîné deſdits enfans établis.

VII. Voulons en outre que pour obvier à toutes les conteſtations que la variété des droits des Seigneurs pourroit occaſionner, que tous leſdits Seigneurs, ou ceux qui juſtifieroient avoir la conceſſion des droits utiles de la Haute-Juſtice, ſoient admis par proportion à prélever par la voie du ſort, ou amiablement convenu, le tiers dans les Communes dont le partage ſera demandé ; à la charge par ceux à qui il ſeroit dû ſpécialement pour raiſon deſdites Communes, aucuns cens, redevances, proteſtations, ſervitudes ou autres, d'en remettre la totalité auxdites Communautés, leſquelles continueront d'acquitter tous les autres droits qui pourroient appartenir auxdits Seigneurs pour raiſon des autres biens fonds de leur Seigneurie, le tout néanmoins ſans entendre forcer leſdits Seigneurs à l'abandon de leurſdits droits qu'ils pourront conſerver, en renonçant au tiers deſdites Communes, dérogeant à cet égard, à tous Edits & Déclarations à ce contraires.

VIII. Les Communes partagées jouiront

de toutes les exemptions portées aux articles V & VI de notre Déclaration du treize Août mil ſept cent ſoixante-ſix, en faveur de ceux qui défricheroient des terres incultes, comme & ainſi qu'elles ſont énoncées auxdits articles. Si donnons en mandement à nos amés & feaux Conſeillers les Gens tenant notre Cour de Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aides à Metz, &c.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1769, dans les GÉNÉRALITÉS *de*

BORDEAUX.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Agen.	28	10	
Bazas.	30	2	
Bergerac.	27	6	
Blaye.	23	6	
BORDEAUX.	31*	19	8
Caſtel Jaloux.	27	1	
Condom.	26	8	
La Reolle.	30	15	
Libourne.	28	17	
Marmande.	29	14	
Monſſauquin.	23	16	
Nerac.	27	3	
Nontron.	22*	4	
Perigueux.	24	7	
Ste. Foy.	27	16	
Sarlat.	22	7	
Villeneuve.	28	14	

Prix Communs.			
From. le ſep.	27	1	6
Pain la liv.		3	2
Avoine le ſ.	10	6	6
Foin le q.	2	9	1
Paille le q.	1	4	4

LILLE.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Aire.	21*	15	
Arras.	23	11	
Bailleul.	24	1	4
Bapaume.	22	14	
Bergues.	25	15	
Bethune.	22	16	
Caſſel.	25	4	
Douay.	23	15	
Dunkerque.	29*		
Gravelines.	26	8	
Heſdin.	22	8	
LILLE.	22	12	
S. Omer.	24	15	
S. Pol.	28		
S. Venant.	26		

Prix Communs.			
From. le ſep.	24	11	7
Pain la liv.		3	2
Avoine le ſ.	5	13	3
Foin le q.	2		11
Paille le q.	1	4	8

PERPIGNAN

Lieux des Marchés.	Prix l.	f.	d
Foix.	19*	13	10
Montlouis.	22		8
Pamiers.	20	14	3
PERPIGNAN	23	8	6
Prades.	23*	16	

Prix Communs,			
From. le ſep.	21	18	8
Pain la liv.		2	8
Avoine le ſ.	8	14	2
Foin le q.	1	12	1
Paille le q.		11	7

VALENCIENNES.

Lieux des Marchés.	Prix. l.	f.	d.
Aveſnes.	25	10	
Bavey.	22	6	3
Bouchain.			
Cambray.	23		
Condé.	26*	13	4
Givet.	22	10	
Landrecy.	25	4	2
Mariembourg.	23	4	6
Maubeuge.	22	15	3
Philippeville.	22*.		
Queſnoy.	26	5	
St. Amand.	29	10	
VALENCIENNES.	25	10	

Prix Communs.			
From. le ſep.	24	5	8
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	5	2	8
Foin le q.	1	13	11
Paille le q.		18	4

SUITE

Du Comptè rendu à la Séance publique du 17 Mai 1765, par M. Selebran l'aîné, alors Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive.

On lut dans la ſeptième Séance un petit Mémoire de M. Mayjonade ſur la culture des pêchers. Ce zelé Confrere accompagnoit l'envoi de ſon Mémoire de huit de ces arbres entés des meilleures eſpeces qu'on connoiſſe à Paris. Cet ouvrage eſt ſi précis qu'il ſeroit difficile de l'extraire; il eſt ſi court & ſi bien fait, que je préſume que vous me ſçaurez gré de vous le rapporter ici dans ſon entier.

J'ai vu bien du Pays, dit M. Mayjonade; mais nulle part je n'ai mangé de meilleures ni de ſi bonnes pêches que dans celui-ci : il faut convenir que le ſoin qu'on y donne à la culture du pêcher eſt le plus grand & le attentif.

On tire le pêcher ſur trois ſujets par la greffe ; ſur celui qui vient du noyau de la pêche, ſur l'amandier & ſur le prunier : on ne ſe ſert guères, & preſque point du premier, parce qu'on l'a reconnu trop ſujet à la gomme. On greffe ſur l'amandier de préférence, pour les terres légeres, & ſur le prunier, pour les terres fortes ; l'amandier pivote, & le prunier fait du chevelu. Soit terre légere ou forte, il faut qu'elle ſoit ameublie le plus profondément qu'il eſt poſſible, & que la place pour un arbre ſoit ainſi préparée dans l'eſpace d'une bonne toiſe en long, ſur quatre pieds de large.

On ne plante ici le pêcher qu'en eſpalier le long des murs ; j'en ai vu de ſept toiſes d'étendue ſur quinze pieds de hauteur ; le coup d'œil a été pour moi plus agréable que la vue d'un beau tableau.

On a ſoin dans la taille de garnir toujours le bas de l'arbre ; le fruit y eſt toujours plus beau & mûrit mieux.

Le levant & le midi ſont les deux meilleures expoſitions. J'ai dans un petit jardin des pêchers au levant, au midi & au couchant, & je ſuis auſſi content de l'expoſition du couchant que de celle du levant.

Il eſt libre de faire des arbres à haute & à mi-tige, en laiſſant croître les ſujets avant de les greffer ; mais ſoit en eſpalier, ſoit en haute ou demi-tige, il faut toujours planter le long des murs ; notre eſpece de pêcher eſt trop tendre, pour ſupporter le plein vent ; il n'en réuſſit point ici à cette expoſition.

Il faut des ſoins particuliers pour la taille, afin de donner de l'étendue aux eſpaliers à droite & à gauche avec égalité : il faut obſerver dans le milieu de l'arbre de tailler alternativement une branche courte & une longue, ſuivant la force de l'arbre ; mais quelque vigoureux qu'il ſoit, n'allongez pas au dela de quinze à dix-huit pouces la plus longue branche, & la courte au-delà de cinq à ſix pouces ; la plus courte deviendra la plus longue l'année d'après, & celle qui avoit été taillée d'abord la plus longue, deviendra à ſon tour la plus courte ; en ſorte que par ce ſoin le bas de l'arbre ſera toujours garni.

Il faudra avoir ſoin d'ébourgeonner les pêchers vers le mois de Juin de toutes les pouſſes inutiles & gourmandes, prendre garde de ne pas trop effeuiller, afin que les feuilles conſervent le fruit, ſous leur abri, de l'ardeur du ſoleil, qui le brûleroit, ſi on le découvroit trop avant la maturité ; mais dès que vous verrez le fruit entrer en maturité, il faudra tirer les feuilles qui le cachent, pour qu'il prenne de la couleur & du goût.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

OBSERVATIONS

Sur l'ergot du froment, par M. de Mozé ; leſquelles peuvent ſervir de ſuite à celles qui ont été inſérées dans la Gazette, N°. 62 (a).

Ayant trouvé pluſieurs épis de froment ergotés, j'ai cru devoir en préſenter quelques-uns au Bureau, & rendre compte des obſervations que j'ai faites à leur ſujet.

Les premiers que j'ai apperçus étoient ſur le bord d'un ſentier qui ſéparoit la partie d'un champ enſemencé en froment, d'avec une autre partie du même champ enſemencé en ſeigle, qui ſe trouva très-ergoté.

Je cherchai inutilement d'autres épis attaqués de cette maladie dans les parties de ce champ qui s'éloignoient du ſeigle.

Je parcourus d'autres champs enſemencés en froment, ſans en pouvoir rencontrer ; cela me confirma dans l'idée que j'avois que la manne du ſeigle étoit la véritable cauſe de l'ergot, tant dans le froment que dans le ſeigle.

Je crus en conſéquence devoir faire mes principales recherches dans les champs enſemencés en méteil.

J'en ai trouvé dans ces champs beaucoup, & j'ai eu autant d'occaſions que j'ai pu en ſouhaiter, de remarquer qu'il ne ſe trouvoit de froment ergoté que dans le voiſinage des épis de ſeigle qui étoient dans le même état, & aſſez proches pour que la manne du ſeigle agité par le vent eût pu ſe répandre ſur le froment.

Les ergots de froment, les plus longs que j'aye vus, n'excédent guères un demi-pouce, au lieu que ceux du ſeigle s'alongent

(a) *Lu au Bureau d'Agriculture du Mans dans ſa 291e Séance du Mardi 8 Août 1769.*

quelquefois juſqu'à un pouce & demi & plus.

J'attribue cette différence à ce que le ſeigle pouſſe la manne de ſon propre fonds, & par conſéquent il en eſt plus abondamment pourvu que le froment, qui ne l'a que par emprunt. Du reſte l'ergot du froment a intérieurement & extérieurement la même conſiſtance, la même configuration & à peu près la même couleur que celui du ſeigle, autant que la différente groſſeur & forme de ces deux grains le permet.

M. Duhamel, en parlant de l'ergot du froment, a avoué n'en avoir jamais vu; M. Tillet au contraire aſſure en avoir trouvé; mais il ajoute que cela eſt très-rare : il ne s'explique pas ſi c'eſt dans le voiſinage du ſeigle ou ailleurs.

OBSERVATIONS

Sur un fait d'Agriculture inſéré dans l'Avant-Coureur, *N°. 32.*

Rien n'eſt ſi facile que de ſurprendre l'admiration des Novices en Agriculture, la moindre production, un peu extraordinaire, leur paroît un phénomene, mais elle ne frappe nullement le vrai Cultivateur qui ſçait toujours à quoi s'en tenir ſur les prétendues merveilles qu'on lui annonce.

Voici le fait tel qu'il eſt dans *l'Avant-Coureur.*

» Parmi les différents eſſais qu'on a faits » pour améliorer la culture des grains de » froment, maïs, ſeigle, orge, avoine, on » doit remarquer ceux dont MM. Lelarge, » Négociants, ſont voir des réſultats, dans » leur jardin ſitué à *Fontenai aux-Roſes*, » Banlieue de Paris. Un ſeul grain de l'eſ- » pece de ceux qu'on vient de nommer (*a*), » a produit juſqu'à 60, 80 & 100 épis, » dont la paille & le grain ſont beaucoup » mieux nourris que ceux des épis ordinai- » res. Ces Cultivateurs eſperent recueillir, » de 26 grains d'orge qu'ils ont ſemés, vers » le temps de la Pentecôte, près d'un boiſ- » ſeau. Après la moiſſon, on pourra encore » voir chez eux des pieds de ſemences tels » qu'ils les annoncent, parce qu'ils en con- » ſerveront pluſieurs pour les montrer aux » Naturaliſtes & aux Cultivateurs ».

(a) *Il étoit néceſſaire de diſtinguer le froment, le ſeigle, l'orge, &c.*

Que peut-on conclure de pareilles productions, ſi ce n'eſt que toutes les fois qu'on fera des expériences en petit, & dans les jardins, on réuſſira toujours à en avoir de ſemblables; il y a même déja long-temps que pluſieurs perſonnes ſe ſont procurées cet amuſement. Mais ſi MM. Lelarge offroient pluſieurs arpens couverts de plantes, qui fourniſſent juſqu'à 100 épis chacune, on admireroit avec raiſon leur culture, & on les ſupplieroit, pour le bien de l'humanité, de vouloir bien communiquer leur méthode; ce qu'ils feroient ſûrement avec plaiſir : leur noble façon de penſer eſt trop connue pour qu'on en puiſſe douter. En relevant cet article de *l'Avant-Coureur*, (qui ſe mêle de parler d'Agriculture, quoique cette matiere ne ſoit pas de ſon reſſort) je n'ai eu nullement envie d'attaquer MM. Lelarge, mais j'ai cru qu'il étoit à propos d'avertir les Cultivateurs, peu inſtruits, de ne ſe laiſſer jamais ſéduire par les expériences faites en petit, parce qu'elles ſont toujours très-coûteuſes lorſqu'on les veut faire en grand, & ſouvent même elles ne réuſſiſſent pas. Il en eſt de même des machines; elles paroiſſent très-bonnes & très-avantageuſes en petit, & leur utilité diſparoît quand elles ſont exécutées en grand.

MOYEN

De reſſuſciter les abeilles qui n'ont pas reſté long-temps mouillées, tiré du Poëme de Ruccellai, traduit de l'Italien par M. Pingeron (a), *actuellement ſous preſſe.*

Lorſque les abeilles ſont ſurpriſes par une pluie violente qui les ſubmerge preſque tou-

(a) *Les invitations réitérées que M. Pingeron a reçues dans nos Journaux & nos Gazettes, notamment par M. Ducarne de Blangy,* (Journal de Juin 1769, pag. 366) *pour faire connoître au Public ce que les Etrangers ont écrit ſur les abeilles, particulierement l'Ouvrage Anglois de M. Wildman, ont prévenu ſon deſſein. En attendant qu'il puiſſe remplir cet objet, on imprime la traduction qu'il a*

tes, prenez délicatement celles que vous voudrez rappeller à la vie, pour les placer les unes après les autres ſur un linge blanc fortement embaumé de thym; vous les ſaupoudrerez enſuite avec de la cendre de figuier ſauvage, qui ſoit un peu chaude; vous expoſerez le linge au ſoleil ou à la chaleur du feu, ſi le temps eſt couvert, les abeilles ne tarderont pas à reſſuſciter lorſqu'elles n'ont pas été long-temps mouillées.

Note du Traducteur. La raiſon phyſique de cette prétendue réſurrection eſt facile à trouver. Les abeilles que l'on croit noyées ne ſont que dans l'*atonie* (b), d'où les ſels de la cendre, rendus plus actifs par la chaleur du ſoleil ou du feu, les tire bien-tôt. Il en eſt de même des mouches que l'on a la foibleſſe de noyer pour les reſſuſciter, en les mettant dans le ſel marin ou commun. Il eſt ſurprenant que cette derniere expérience, qui eſt connue de tout le monde, n'engage preſque perſonne à donner les mêmes ſecours à ceux qui ſont tombés dans l'eau. Je ſuis entré dans le plus grand détail ſur cette matiere dans ma Lettre ſur l'art de nager, que je publiai l'année derniere. J'obſerverai que l'on a donné ce moyen comme nouveau, & que des Académies ont récompenſé les prétendus Inventeurs : il m'étoit connu plus de vingt ans auparavant que l'on eût cru le tirer de l'oubli, & Ruccellai en avoit fait l'application ſur les abeilles en 1524, & Pline dit au 20^e^ chapitre de ſon 11^e^ Livre. *Sunt qui mortuas, ſi intrà tectum hyeme ſerventur, deindè ſole verno torreantur, ac ficulneo cinere toto die foveantur, putant reviviſcere;* elles ſont mortes pour lors, & dans une *atonie* perpétuelle.

*faite en Italie du joli Poëme des Abeilles de Ruccellai, dont il y a eu tant d'éditions : il a été compoſé en 1524, & revu par le Fameux Jean-George Triſſin, Auteur d'un Poëme épique intitulé : l'Italie délivrée des Gots, l'*Italia liberata dai Gotthi. *Les Cultivateurs & les Gens de Lettres qui aiment la Langue Italienne, verront avec plaiſir l'Ouvrage de Ruccellai; l'on y trouvera l'état où étoit l'éducation des abeilles il y a 250 ans, & les notes dont M. Pingeron l'a enrichi, & qu'il a puiſées dans les Ouvrages de M. de Réaumur, le*

De Rome, *le 26 Juillet.*

La récolte des grains de cette année a été des plus abondantes, & cette denrée eſt actuellement à un prix très-modique. On a tout lieu d'eſperer que les vendanges ſeront auſſi très-belles.

De Franeker, *le 7 Août 1769.*

On mande de cette Ville que la ſeconde diviſion des 25 bêtes à cornes, inoculées le 20 de Juillet dernier, devinrent toutes malades le 25, & donnerent des ſymptômes d'une violente maladie, à l'exception de trois qui parurent n'en être guères infectées. Dix d'entre les plus malades moururent, & on entrevit dans pluſieurs autres des eſpérances de rétabliſſement. On ajoute qu'on avoit employé d'autres remédes pour rendre la méthode plus utile, mais qu'on s'étoit apperçu que les bêtes mortes en dernier lieu, avoient eu plus d'inflammation, de gangrene & de corruption intérieure que les précédentes.

Grains et Farines a Paris.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle; des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 9, juſqu'au Samedi 12 Août 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 17 muids 1 ſept. de from^t^, 10 muids 2 ſept de ſeigle, & 240 muids 2 ſept. de farines; il reſtoit de l'autre marché 170 muids de froment, 7 muids 4 ſept. de ſeigle, & 472 muids 8 ſept. de farines, ce qui a fait 187 muids 1 ſept. de froment, 17 muids 6 ſept. de ſeigle, & 712 muids 10 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 46 muids 2 ſept. de froment; il reſtoit du marché précédent 150

Mémoire de M. Maraldi, les Obſervations de MM. Palteau, Ducarne, l'Abbé Malo & Perilliat, & dans nos Journaux, ſerviront à faire connoître les progrès de cette branche de l'Agriculture juſqu'à nous, & à mettre les Agriculteurs au courant.

(b) Atonie, *affaiſſement général de la machine qui reſſemble à la mort.*

muids 4 ſept. ce qui a fait 196 muids 6 ſept.

Le Samedi 12 Août, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1113 muids 11 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 329 muids 5 ſept.; de ſorte qu'il en eſt reſté 784 muids 6 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 à 26 ℔, le froment nouveau, de 23 à 27 ℔, le ſeigle, de 12 à 14 ℔; le froment a été vendu à la Greve de 19 ℔ 15 ß à 27 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 15 ß à 2 ℔ 5 ß le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

COMMERCE.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *19 Août 1769.*	AMSTERDAM *le 14 Août.*	LONDRES. *le 15 Août.*	MADRID *le 7 Août.*
Amſterdam, 54 ¾	Paris, . . 53 ¾	Amſt. à 2 uſ. 34 6	Paris, . . 15 9
Lond. . . 32	Lond. 33 11 ½	*Dito*, à une. .	Amſterd. . 96 ½
Hambourg, . . 179 ½	Bordeaux. . . .	Hamb. 33 7	Londres, . 40 ¾
Madrid, . 15	Madrid, . 93 ½	Paris, u. j. d d. 31 7 8	**CADIX.** *le 1 Août.*
Cadix, . . 14 19 6	Cadix. . 94	D° à 2 uſ. 31 7 8	Paris, . . . 77 ¼
Livourne, . 96 ½	Liſb. . . 45 7 8e	Bord.	Amſt. . . . 96 ¼
Lyon, . . ¼	Veniſe, ...	Cadix. . . 39 ½	Lond. . . 40 3 8 ¾
	Gênes, ...	Madrid. 39 5 8	Madrid. ½ p. 0/0. p
	Livourne, ...	Livourne, . 50 3 8 ½	
	Hamb. . 32 15 16e	Genes. . . 94 ½	
		Veniſe. . .	
		Act. des Indes. . 227	

DE PARIS.

LE Roi vient d'accorder des Lettres de Nobleſſe à M. Abraham Poupart, Seigneur & Baron de Neufliſe, en conſidération de la perfection à laquelle il a porté la Fabrique de ſes Draps à Sedan, & de l'étendue du Commerce qu'il en a fait.

Moyen imaginé par M. de la Mothe, ancien Courtier Royal à Bordeaux, pour naviguer ſans bateau, ſoit à la voile, ſoit à la rame, ou avec l'un & l'autre, à volonté.

Les choſes qui ne paroiſſent au premier coup d'œil que de pur agrément donnent ſouvent lieu à des recherches plus utiles. Depuis que nous avons annoncé une maniere de ſurnager ſur les eaux, tirée *de la Filoſofia Pratica, Overo ingegni Meccanici per recreazione Filoſofica*, nous avons reçu quelques avis ſur cet objet. Comme celui que nous propoſe M. de la Mothe, après l'avoir éprouvé, nous paroît également ſingulier & ſûr, nous croyons amuſer nos Lecteurs, & leur être utiles en le leur faiſant connoître. M. de la Mothe a imaginé une eſpece de culottes ſemblables à celles que l'on nomme communément *pantalons* en terme de Bonneterie. Elles enveloppent les pieds, les jambes, les cuiſſes, & montent juſqu'au milieu du ventre. Ces culottes renferment, 1°. pluſieurs poches très-étroites & fort longues le long des jambes, & qui vont aboutir aux pieds; 2°. une eſpece de ſac autour de la ceinture, qui fait le tour du corps.

Lorſqu'on veut faire uſage de cette culotte, on commence à mettre des balles de plomb en plus ou moins grand nombre dans les longues poches dont on a parlé. Ces balles ſervent de leſt & contribuent à tenir le Navigateur toujours de bout & à lui faire reprendre cette ſituation dans le cas où une vague la lui feroit perdre. Le leſt étant arrangé, on met différens morceaux de liege dans cette poche circulaire qui forme la ceinture de la culotte. Il eſt évident que ſi l'on entre dans l'eau ainſi vêtu, on doit être ſoutenu de bout. Il nous reſte à parler de la voile & du mât. Ce dernier eſt une longue & forte canne, qui paſſe d'abord par l'anneau d'une ceinture qui paſſe ſous les aiſſelles du Navigateur & va ſe fixer dans une eſpece d'étrier qui ſe trouve attaché à la culotte en queſtion, & qui eſt dans le goût de la ceinture dont on ſe ſert pour porter les bannieres. Une piece de bois léger, attachée par le milieu au haut de la canne, ſert de verge; on ajuſte une voile quarrée, dont les deux bouts ſont attachés par deux petits cordages à deux boucles couſues à l'eſpece de culotte, qui tiennent lieu des coutes. On paſſe ſous un de ſes bras une petite pagaye ou rame dans le goût de celles des Sauvages, dont on ſe ſert comme de gouvernail, ou tout naturellement comme d'une rame, quand on ne porte point de voile. Il eſt aiſé d'imaginer un moyen de la feler: on ſuſpend la vergue par le milieu, au moyen d'une petite corde qui paſſe par un trou pratiqué en courbure dans le haut de la canne qui ſert de mât. Cette corde s'attache le long du mât & contribue à élever & à baiſſer la voile quand on veut. A l'aide des plombs & de l'ampleur que le liege forme autour du Nageur, il ne court aucun riſque de renverſer, même ſi le vent forçoit dans la voile. S'il court quelque riſque à cet égard, rien de plus aiſé que de démâter. Cette idée ſinguliere & plaiſante de mettre des hommes à la voile, peut avoir ſon application & ne ſuppoſer que des moyens peu diſpendieux. Le pantalon ou culotte eſt de peau de mouton. Zonca, Ingénieur de la République de Veniſe, avoit imaginé des culottes de peau de la forme de celle de M. de la Mothe; on ſouffloit entre le deſſus & la doublure, ce qui faiſoit un volume conſidérable autour de celui qui la portoit, & le mettoit à même d'être toujours ſur l'eau. Le moyen de Zonca eſt plus ſimple, mais il eſt moins ſûr; car l'air venant à s'échapper, tout eſt perdu. Il n'en eſt pas de même de l'invention de M. de la Mothe, quoique moins portative que la premiere.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 19 Août 1769.*

	liv.	s.	d.	
Or de Portug. à . . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à	97			
Or fin à 23 k. 31				once.
32 à	98	10		
Or à 20 karats à . .	82			
L'argent à 11 d.				marc.
20 g. à	53	12	6	
Idem à 11 d. 10				
gr. à	51	12	6	
Piaſtres, à	48	10		

FINANCES.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Août 1769.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19.*
Ac. des Indes.	1085	1090	1097 ½
Emp. de la Com.	365	365	
Prom. à 5 p. %.	28.	27 ½	
Prom. à 4 p. %.	49 ½		49
Ac. des Fermes.	870	875	875
2ſ. p. l. du Dix.		6 ½	6 ½.
3e. Loterie.			1 ½.
Annuités.	298	299	
Coup. d'An.	59.	59.	60.
Emp. de 50 mil.	45 ½	45 ½	45 ½
Emp. de 30 mil.	49.	49.	49.
Col. 1759.	50.	50.	50.
Canada.	55.	55.	55.
4e. L. Epoques.	14.	14 14 ½	14 ½
Nouette.		47.	47.
Ac. de la caiſſe.			
tirage de la C.	4e 350.	5e 340.	
2e Lot. Comp.			
Bretagne.			
Languedoc.			
A 3 p. % ſ. l. cuirs			
A 3 p. % ſ. l. Poſt.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 67.

DE ROUEN.

Etat général des bleds, ſeigle, orge & farines venus dans ce Port pendant le ſecond trimeſtre de l'année 1769, *tant pour être conſommés dans cette Province, que pour paſſer à Paris, & noms des Ports François ou Etrangers d'où ils ont été apportés*; ſçavoir :

En Avril.

Du *Havre*, 3 greniers 10635 ſacs 446 boiſſeaux de froment, 1144 boiſſeaux de ſeigle; de *Bordeaux*, 16 tonneaux 1106 barils 1586 ſacs de farine; de *Nantes*, 2 greniers 186 tonneaux & demi 1940 ſacs de froment; de *Marans*, 1 grenier dito; de la *Rochelle*, 110 ſacs dito; de *Dahouet*, 2 greniers 36 tonneaux dito; de *Treguier*, 3 greniers dito; de *Lannion*, 1680 boiſſeaux dito; de *Harfleur*, 35 ſacs dito, de *Honfleur*, 2 greniers 500 ſacs 525 boiſſeaux dito, 555 ſacs de farine; de *Tancarville*, 41 ſacs de froment; de *Saint Gilles*, 1 grenier dito, de *Pontrieux*, 36 tonneaux dito; d'*Embden*, 1 laſt dito; de *Hambourg*, 1 grenier 2 laſts 966 ſacs dito; d'*Amſterdam*, 1 grenier dito; de *Brême*, 2 greniers dito; de *Dantzick*, 1 grenier dito, 1 grenier 55 ſacs de ſeigle.

Total d'*Avril*, 19 greniers 3 laſts 258 tonneaux & demi, 14227 ſacs 2651 boiſſeaux de bled, 16 tonneaux 1106 barils 2141 ſacs de farines, 1 grenier 55 ſacs 1144 boiſſeaux de ſeigle.

En Mai.

De *Bordeaux*, 1200 boiſſeaux de froment, 6 barils, 982 ſacs de farine; de *Concarneau*, 1 grenier de froment; de *Nantes*, 1 grenier 43 tonneaux 1940 ſacs dito; du *Havre*, 4 greniers 11283 ſacs 6031 boiſſeaux dito; de *Dahouet*, 3 greniers dito; de *Fecamp*, 945 ſacs dito; de *Treguier*, 1 grenier 30 tonneaux 1320 boiſſeaux dito; de *Lezardeaux*, 530 boiſſeaux dito; de *Port-le-Duc*, 1 grenier dito; de *Honfleur*, 2 greniers 37 ſacs dito; de *Tancarville*, 12 ſacs dito; de *Dantzick*, 4 greniers dito, 1 grenier de ſeigle; de *Hambourg*, 2 greniers 1 laſt 231 ſacs de froment, 2 greniers de ſeigle, 1 laſt d'orge; de *Brême*, 3 greniers de froment, trois greniers de ſeigle; d'*Amſterdam*, 7 greniers 164 ſacs de froment, 1 grenier d'orge; de *Dort*, 2 greniers de froment; d'*Embden*, 1 grenier dito; de *Konigsberg*, 1660 ſacs dito.

Total de *Mai*, 32 greniers 1 laſt 73 tonneaux 16272 ſacs 9081 boiſſeaux de froment, 6 barils 982 ſacs ſacs de farine, 6 greniers de ſeigle, 1 grenier 1 laſt d'orge.

En Juin.

De *Paimpol*, 1 grenier de froment; de *Beauvoir*, 20 tonneaux dito; du *Havre*, 684 ſacs dito, 1093 barils de farines; de *Dahouet*, 35 tonneaux de froment, de *Nantes*, 45 tonneaux 700 ſacs dito, 30 ſacs de farines; de *Treguier*, 2 greniers de froment, de *Pontrieux*, 1 grenier dito; de *Tancarville*, 16 ſacs dito; de *Brême*, 1 grenier dito, 1 grenier de ſeigle; de *Hambourg*, 4 greniers de froment; de *Liverpool*, 1 grenier dito; de *Pool*, 1 grenier dito; d'*Amſterdam*, 3 greniers dito, 1 grenier de ſeigle; de *Dantzick*, 2 greniers 62 laſts 1159 ſacs de froment.

Total de *Juin*, 16 greniers 62 laſts 100 tonneaux 2559 ſacs de froment, 1093 barils 30 ſacs de farines, 2 greniers de ſeigle.

Pendant le ſecond trimeſtre de l'année 1769, il eſt entré dans le Port de la Ville de Rouen 67 greniers 66 laſts 421 tonneaux 33058 ſacs 11732 boiſſeaux de froment, 16 tonneaux 2205 barils 3153 ſacs de farine, 9 greniers cinquante-cinq ſacs 1144 boiſſeaux de ſeigle, 1 grenier 1 laſt d'orge, venant de différens Ports François & Etrangers.

DU HAVRE.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du premier au 6 Août 1769, 8 Navires François & 8 Etrangers; ſçavoir, le *Saint Michel*, Capitaine *Lemeſle*, allant à la Martinique; le *Moſcovite*, Capitaine *Aubé*, allant à Rouen avec le reſtant de ſon chargement

pris au Cap ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Bacon*, allant à Bordeaux avec ſeigle & farine ; le *Bien Aimé*, Capitaine *Hurtel*, allant à Cadix & à Marſeille ſur leſt ; le *Bien Aimé*, Capit. *Maeſmaker* ; la *Princeſſe Emilie*, Capitaine *Rouſſel*, venus tous deux de Rouen avec diverſes marchandiſes, allants l'un à Dunkerque, l'autre à Lisbonne ; l'*Exportation*, Capitaine *Lebeſque*, allant à Nantes ; le *Succès* du Croiſic, Capitaine *Pontois*, allant à Grandville tous deux ſur leſt ; des Etrangers, l'*Abraham & Jacob*, Capitaine *Swart* Hollandois ainſi que les deux ſuivants, allant à Seville ; la *Demoiſelle Chriſtine*, Capitaine *Jurgens*, allant à Malaga tous deux ſur leſt ; les *Trois Sœurs*, Capitaine *Boeter*, allant à Hambourg avec ſucre & café ; le *Saint Jean*, Capitaine *Beck* Danois ainſi que le ſuivant, allant au Levant ſur leſt ; le *Jeune Paul*, Capitaine *Eckroth*, allant à Hambourg avec ſucre & café ; l'*Amérique*, Capitaine *Hervey* Anglois ainſi que le ſuivant, allant à la Nouvelle Yorck ; le *Pelerin*, Capitaine *Shepherds*, allant à Newcaſtle tous deux ſur leſt ; la *Paix*, Capitaine *Lafreizen*, Suédois, allant à Rouen avec le reſtant de ſon chargement pris à Stockholm.

DE BORDEAUX.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 24 Juillet au 10 Août 1769, il eſt entré dans ce Port 35 Bâtimens François & 16 Etrangers ; des premiers, 11 venoient des Colonies ; ſçavoir, le *Hazard* de 150 tonneaux, Capitaine *Marſalet* ; l'*Aimable Marie* de 200 tonneaux, Capitaine *Allard* ; la *Jeune Victoire* de 60 tonneaux, Capitaine *Lagirauday* ; le *Tamerlan* de 200 tonneaux, Capitaine *Chariole* ; la *Précieuſe* de 200 tonneaux, Capitaine *Delmas* ; le *Dauphin* de 300 tonneaux, Capitaine *Bubergier* ; le *Solide* de 300 tonneaux, Capitaine *Montaut* ; la *Pomone* de 300 tonneaux, Capitaine *Bouilhac* ; la *Médée* de 300 tonneaux, Capitaine *Pierre Merle*, partis tous neuf de Saint Domingue ; le *Jeune François* de 150 tonneaux, Capitaine *Louis Lachapelle* ; le *Vaillant* de 300 tonneaux, Capitaine *Jalineau*, partis tous deux de la Guadeloupe chargés ainſi les autres de marchandiſes du cru des Colonies ; des 24 autres Bâtimens François faiſant enſemble l'encombrement de 1187 tonneaux, 1 venoit du Paſſage, 1 de Dunkerque, 2 de Bayonne, 2 de Marans, 2 des Sables d'Olonne, 1 de Cherbourg, 1 de Rouen, 1 de Port Louis, 1 de l'Orient, 2 de Saint Malo, 1 de Morlaix, 3 de de Redon, 1 de Concarneau, 1 de Quiberon, 1 de la Roche-Bernard & 3 de Nantes, chargés de diverſes marchandiſes ; des 16 Etrangers faiſant 1320 tonneaux, 1 venoit de Bilbao, 1 de Philadelphie, deux de Dublin, un de Nerva, deux de Stetin, 1 de Dantzick, 1 de Newcaſtle, 4 de Corck, 1 de Stetipl, 1 de Crectown & 1 de Londres, chargés de differentes marchandiſes pour pluſieurs Particuliers & Négocians de Bordeaux.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numeros, 186, le *Calſamiere*, Armateur M. *G. Dubois*, Courtier le ſieur *Segonzac* ; 187, le *Surveillant*, Armateurs MM. *David Gradis & fils* ; 188 ; le *Saint Louis*, Armateur M. *F. Seignouret*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur *Chevret* ; 189, la *Binnette*, Armateurs MM. *Binnaud freres & fils aîné* ; 190 ; la *Marie Galante*, Armateur M. *Seignouret* ; 191, l'*Aimable Marie* de Dieppe, Capit. *Nicolas Greyoen* pour Sainte Marie ; 192, le *Guillaume* du Cap, Armateurs MM. *Raymond Vignes* & Compagnie, Courtier pour ces quatre Navires le ſieur *Delmeſtre* ; 193, le *George*, Armateur M. *Draveman*, Courtier le ſieur *Chevret* ; 194 ; le *Zephyr*, Armateur M. *Royer*, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 195, le *Maupeou*, Armateur M. *Give*, Courtier le ſieur *Chevret* ; 196, l'*Aimable Marguerite*, Armateur M. *Langlumé*, Cour. le ſieur *Jude* ; 197, la *Belle Iris* de Bayonne, Armat. MM. *Bonniot* freres, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 198 la *Marie Madelaine*, Armateurs MM. *Bourges* freres ; 199, le *Jaſon* de la Rochelle, Armateur M. *Tavernier* ; 200, l'*Equité*, Armateur M. *Lafite* l'aîné ; 201, les *Deux Freres* de Marennes, Armateur M. *Jacques Delorthe*, Courtier pour ces quatre Navires le ſieur *Chevret* ; 202, le *Bourbon*, Armateurs MM. *P. Nairac* & fils aîné, Courtier le ſieur *Segonzac* ; 203, la *Meſſagere du jour* de Dieppe, Armateur M. *Allery*, Courtier le ſieur *Delmeſtre* ; 204, le *Duc de Duras*, Armateur M. *A. Lambert* & Compagnie, Courtier le ſieur *Chevret* ; 205 ; les *Amis*, Armateur M. *Feuilherade* jeune, Courtier le ſieur *Delmeſtre*.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 26 Août.

AGRICULTURE.

SUITE

Du Compte rendu à la Séance publique du 17 Mai 1765, par M. Selebran l'aîné, alors Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive.

ON lut encore dans la ſeptiéme Séance des Obſervations de M. Cabanis ſur les eſpeces de melons dont la graine nous avoit été envoyée l'année derniere par M. Mayjonade, à qui nous ſommes encore redevables celle-ci d'un ſemblable don.

Les principales obſervations de M. Cabanis ſont, premièrement, que ces graines ont été de deux ou trois jours plus tardives à lever que celles de l'eſpece commune du Pays, & que les fruits l'ont été, les uns de huit, les autres de quinze jours, quelques-uns même au-delà, pour l'époque de la maturité. Delà notre Obſervateur conclut, qu'il eſt néceſſaire de ſemer ces eſpeces quelque temps avant celles du Pays, dans des pots ou ſur des couches réchauffées, pour en avoir le fruit dans la véritable ſaiſon.

En ſecond lieu, que l'eſpece de melons de Gênes à côtes a mûri la premiere ſur la fin d'Août; qu'elle a donné peu de fruits, mais d'un goût fort ſucrin.

Troiſiémement, que l'eſpece de melons jumeaux a mûri enſuite au commencem^t de Septembre; qu'elle a donné plus de fruits, d'un goût moins ſucrin, mais plus vineux que l'eſpece Gênoiſe.

Quatrièmement, que l'eſpece de melons du jardin du Langrave de Heſſe-Caſſel, qui ont mûri à peu près dans le même temps que les jumeaux, ont été ſupérieurs à tous les autres, & par la quantité, & par la qualité du fruit; qu'ils ont été extrêmement charnus, & que leurs graines étoient entremêlées dans la chair, à peu près comme dans les courges, que nous appellons improprement melons d'Eſpagne.

Cinquièmement, que l'eſpece Romencelle a très peu produit; que les fruits en ſont *devenus fort gros*, & qu'ils ont été les plus tardifs de tous, & que le *6 Novembre il en a mangé d'un qui étoit excellent.*

Sixièmement, que l'eſpece ſucrin lui a donné des petits melons d'un goût qui répond à leur dénomination, & dont la graine eſt extrêmement petite.

Septièmement enfin, qu'il a trouvé une différence notable dans la qualité des fruits d'une même eſpece, relativement aux engrais dans leſquels ils avoient pris racines, & qu'un mélange de mouſſe & de crottin de volaille avoit fait produire des fruits ſupérieurs pour le goût à ceux qui avoient pris leur accroiſſement dans des terreaux communs.

Au commencement de cette Séance, j'avois eu l'honneur de préſenter pluſieurs exemplaires d'un Memoire adreſſé au Bureau par M. de l'Averdy, ſur une nouvelle édition de la Bibliothéque Hiſtorique de la France qu'on étoit alors ſur le point de publier, avec des augmentations conſidérables. Dans ce Mémoire, M. de l'Averdy

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

demande des découvertes ; qu'il dit ne pouvoir être faites que par le ſecours des Gens de Lettres & des plus inſtruits de chaque endroit.

M. Treilhard, dans la Séance qui ſuivit, nous lut un Mémoire en réponſe à celui du Miniſtre, où il traite tous les objets relatifs au bas Limouſin, qui peuvent être inſérés dans cette nouvelle édition de la Bibliotheque Hiſtorique de la France. Géographie, Hiſtoire Naturelle, Hiſtoire des Egliſes, Abbayes & Monaſtères, Hiſtoire Civile, ce qui a trait aux priviléges de la Province, & en particulier à ceux de la Ville de Brive, ce qui a rapport aux différens Tribunaux, les Hommes illuſtres en tout genre, les Antiquités du Pays, rien n'eſt omis, & tous ces objets intéreſſans par eux mêmes, le deviennent encore plus ſous la plume de M. votre Concitoyen. Si je ne vous parle point ici plus au long de cet Ouvrage, c'eſt que vous en devez voir l'extrait dans les Ephémérides de cette Généralité, fait, à la priere du Bureau, par l'Auteur lui-même, bien mieux que je ne ſçaurois le faire.

M. de Saint-Hilaire lut enſuite un Mémoire ſur les avantages qu'on pourroit retirer dans ce Pays de l'uſage de la charrue à ſemoir du ſieur Jouvet, & de la charrue à houe appellée le Cultivateur. Il préſenta ces avantages ſous un ſi beau point de vue, que le Bureau décida unanimement que j'écrirois à Paris pour m'informer de ce que le ſieur Jouvet demanderoit d'un modele en petit de ces deux charrues. L'intention de M. Saint-Hilaire étoit de les faire imiter en grand dans ce Pays ; mais la réponſe de M. de Puimaret ſur cet article nous déſilla les yeux : voici comme elle eſt conçue. « Je » prie les Meſſieurs du Bureau de ſe tenir en » garde contre l'eſprit de ſéduction qui eſt » dans le Traité de la culture des terres de » M. Duhamel. Cet honnête homme, & » bon Citoyen, a été la dupe de ſon ima- » gination, & il a fait des dupes. Il eſt bien » conſtaté aujourd'hui que la nouvelle mé- » thode de cultiver eſt un beau rébus ; les » perſonnes qui l'ont pratiquée en grand, » s'y ſont ruinées. Laiſſez donc de côté » l'hiſtoire des ſemoirs, des charrues à » houe, à herſe, &c. le ſieur Jouvet mour- » roit de faim, s'il n'avoit que le talent de » faire des charrues à ſemoir.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

RÉPONSE

De M. P. P à la Queſtion au ſujet des abeilles, dans la derniere Gazette N°. 57 (a).

Rien n'eſt plus capable pour remplir les vues, tant des Agriculteurs intéreſſés, que de ceux qui travaillent pour l'honneur & la gloire d'être utiles à leur Patrie, que les divers Mémoires qui juſqu'ici ont paru ſur l'éducation des abeilles, entr'autres, depuis quelque temps que l'on s'eſt efforcé de répandre des lumieres ſur cet objet. Dans le nombre des écrits qui ont paru à ce ſujet, il ſe trouve du bon & du mauvais, ſans qu'on ſoit diſpenſé de reconnoître la bonne intention de ceux qui écrivent bien ou mal à cette occaſion.

Entreprendre de refuter ce qui a pu être haſardé à ce ſujet, ſeroit une folie d'autant plus complette, que par l'événement, les divers écrits relatifs mettront les intéreſſés en état de le faire eux-mêmes, en rejettant les principes haſardés, pour adopter ceux qui paroîtront les plus ſenſibles & naturels ; il en réſultera que la matiere s'éclaircira d'elle-même. En propoſant à cet effet un Prix, il ſemble que ce ſoit inſulter au déſintéreſſement des Partiſans de ces inſectes précieux, qui doivent faire briller leurs lumie-

---

(a) *Ceux qui n'élevent point d'abeilles trouveront peut-être que nous donnons trop de Mémoires ſur cette matiere ; mais s'ils réflechiſſent ſur les grands avantages que peut retirer l'économie rurale d'un inſecte ſi utile, ils conviendront qu'il eſt très-eſſentiel d'approfondir tout ce qui a rapport à l'éducation des abeilles. Ce ſujet avoit été trop négligé juſqu'à préſent, & il étoit néceſſaire que l'émulation ſe ranimât pour un objet ſi important. Cette branche d'Agriculture, bien conduite, rapporteroit beaucoup plus de profits qu'on n'en a retirés juſqu'à préſent. Sans les ſoins que ſe donnent pluſieurs Cultivateurs, les riches n'auroient plus l'agrément de conſommer tant de bougie.*

res pour en acquérir de nouvelles. Par exemple, mon intention étoit d'indiquer la maniere la plus convenable de préſenter aux abeilles leur nourriture pendant l'hyver ; c'étoit de ſe ſervir d'aſſiettes de bois qui euſſent un rebord de ſix à huit lignes, ſur chacune deſquelles (remplie de miel) on adapte une toile de crin qui s'attache autour de la bordure de l'aſſiette avec une petite ficelle qui entre dans la petite rainure contournée au rebord des aſſiettes. Cette garniture de toile de crin, qui peut durer 20 ans, me paroiſſoit bien plus convenable que tous les divers expédiens propoſés au même effet, ſoit de mettre des pailles ſur les aſſiettes, ou autrement, n'importe, puiſque nous ne devons plus faire uſage de cette méthode qui ſe trouve bien plus heureuſement remplacée par celle de l'Amateur qui nous propoſe de mettre du miel dans une bouteille ſans fond, dont l'on inſinue le col dans la ruche après que ſans doute l'on a attaché un petit morceau de toile de crin au gouleau de la bouteille, ce qui vaut mieux que de la toile de chanvre. Cet expédient eſt d'autant meilleur, qu'à travers la bouteille l'on peut s'appercevoir ſi l'on a fait trop ou pas aſſez pour les ruches qui ont beſoin ; car toutes ne ſont pas dans le cas.

Le nouvel Amateur qui paroît dans votre derniere Gazette N°. 57, (& auquel je prens la liberté d'adreſſer la préſente réponſe) prétend que les plus grands embarras dans l'éducation des mouches, eſt celui de ramaſſer les eſſaims. Effectivement je regarde cet objet comme des plus eſſentiels ; & ſans m'arrêter aux grands diſcours qu'il a occaſionnés, je dirai ſimplement que je m'en ſuis occupé eſſentiellement : je n'en aurois parlé qu'au printemps prochain, ou au moment que mes affaires, qui m'occupent beaucoup, auroient pu me le permettre ; mais je vois que le nouvel Athlete approche trop près de mon but, pour ne le pas aider de l'expérience que j'ai pu acquérir dans les eſſais que j'ai faits à cette occaſion : n'ayant pas le temps d'entrer dans un grand détail relatif, je dirai ſeulement que ne voulant m'aſſujettir, non plus que toutes les perſonnes qui s'occupent de cet objet, à courir après des eſſaims, voici comme je m'y ſuis pris depuis quelque temps. J'ai fait faire des ruches d'oſier, qui ne différent des anciennes que par la partie ſupérieure, qui, au lieu d'être en forme de dôme, & d'une même ſuite, ont un fond plat d'oſier rapporté, qui a environ un pouce de ſurface au dlà du contour du haut de la ruche ; ce fond contient en ſon milieu une couliſſe longue de deux pouces & demi ſur un pouce & demi de large, le tout environ. Cette couliſſe ſe peut fermer avec une petite palette à queue fabriquée d'un petit morceau de latte, lequel eſt numeroté ainſi que la ruche, pour ſervir au beſoin, comme il ſera dit ci-après.

Au commencement de Mai je fais préparer mes ruches en deſſus & dedans, prêtes à recevoir les mouches ; je fais viſiter ſur le tablier, & toutes celles que je vois garnies de maniere à promettre un eſſaim, ſont levées pour mettre deſſous une des ruches de nouvelle invention, enſuite l'on bouſe tout autour de l'entre-deux des ruches, ou l'on ouvre le lendemain entre les deux ruches une petite ſortie ordinaire ; dès-lors on voit ſortir partie des mouches de l'entre-deux des ruches, également que par le bas, où s'eſt refugié & continue de ſe refugier le trop plein de la ruche mere ; je laiſſe mes mouches dans cette ſituation juſqu'aux environs du 15 Juillet : c'eſt là ma premiere opération, qui m'exempte la peine de courir après les eſſaims, qui ne ſortiroient jamais de la ruche ſi elle n'étoit trop pleine. Le terme du 15 Juillet étant arrivé, je leve la ruche ſupérieure & commence par fermer ma couliſſe avec la petite palette dont eſt queſtion ci-devant ; enſuite aux dépens d'une nouvelle ruche ordinaire, que je tiens au deſſus de la ruche mere, qui eſt agueulée, je fais paſſer ces mouches de la vieille ruche dans la nouvelle, enſuite je fais porter cette ruche à une des extrêmités du tablier : il faut remarquer qu'il eſt bien mieux d'attendre quelques jours pour faire ce tranſvaſement, pour que ces mouches s'accoutument dans la nouvelle place que vous leur avez choiſie, parce qu'en l'opérant de ſuite, il eſt à craindre que ces mouches fraîchement déplacées ſe voyant ſans proviſions, ne retournent ſe mêler dans leur premiere place avec leurs anciennes compagnes. Je laiſſe juger ſi cette méthode (qui n'eſt nullement coûteuſe) ne coupe pas court à bien des incidens & à bien des inconvéniens;

je n'en ferai pas d'autres éloges, ni n'entrerai dans un plus grand détail relatif à l'éducation des mouches, puiſqu'aſſez d'autres Amateurs ſe donnent la peine d'écrire à ce ſujet, ce qui me mettroit dans beaucoup de redites capables d'ennuyer les Lecteurs. Je dirai ſeulement qu'en tranſvaſant les mouches le 15 Juillet, on ne trouve pas beaucoup de miel; mais on ne peut tirer d'un ſac deux moutures: en attendant plus tard, il s'en trouveroit ſûrement davantage; mais auſſi en les dépouillant toutes, il les faut nourrir l'hyver, ce qui s'appelle *do ut des*: on fera attention que les deux ruches l'une ſur l'autre formant un volume pour aſſurer celle qui chancelle, on prendra une bonne braſſe de corde; on attache à chaque bout d'icelle une groſſe pierre, enſuite ployant la corde par ſon milieu, on lui fait faire un tour ou deux autour du morceau de bois qui excéde le haut du dôme de la vieille ruche, & qui d'ordinaire eſt la priſe qui ſert à tranſporter les ruches: (celles qui ſont plates ont une poignée de chaque côté) on arrange la corde de maniere que les deux pierres accompagnent la ruche de deſſous comme deux pendants d'oreilles; cela affermit les ruches ſur le tablier. Si cela ne ſuffit pas, ſuivant les expoſitions, on prend d'autres précautions. Remarquez que ſi l'on ſouhaitoit (par curioſité, comme je l'ai fait) laiſſer les deux ruches entées l'une ſur l'autre, il n'en réſulteroit aucun inconvénient; lorſque les deux ruches ſeroient pleines, l'une eſſaimeroit l'année ſuivante comme à l'ordinaire. Je crois que dans tous les pays où il a regné, comme dans celui-ci, des ſechereſſes qui ont brûlé les fleurs, il ne fera pas bon tranſvaſer les mouches, qui ne retrouveroient aucune proviſion pour garnir leur nouvelle colonie, qui par-là ſeroient en grand danger de reſter abſolument au dépourvu: auſſi je me contenterai cette année de faire des eſſaims ou de multiplier les ruches; j'attendrai pour le tranſvaſement une année plus convenable, ſoit la prochaine; les ruches en ſeront plus fortes & vigoureuſes. Voilà tout ce que j'ai à répondre à l'Amateur dont il eſt queſtion dans la Gazette N°. 57; je ſerai très-flatté qu'il s'en trouve ſatisfait.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Samedi 12, juſqu'au Mercredi 16 Août 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 21 muids 3 ſeptiers de froment, 6 muids 10 ſeptiers de ſeigle, & 207 muids 8 ſeptiers de farines, il reſtoit de l'autre marché 166 muids de from^t, 9 muids de ſeigle, & 482 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 187 muids 3 ſeptiers de froment, 15 muids 10 ſept. de ſeigle, & 690 muids 2 ſept. de farines.

Il n'eſt point arrivé de froment ſur le Port de la Greve; il reſtoit ſeulement du marché précédent 127 muids.

Le Mercredi 16 Août, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1020 muids 3 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 309 muids 3 ſept.; de ſorte qu'il en eſt reſté 711 muids.

Le froment a été vendu à la Halle de 19 à 26 ℔ 10 ß, le froment nouveau, de 23 ℔ 10 ß à 27 ℔, le ſeigle, de 11 ℔ 10 ß à 13 ℔ 5 ß *le ſeptier*. Il n'y en a point eu de vendu à la Greve.

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 13 ß 6 ₰ à 2 ℔ 5 ß le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 18 ß 6 ₰ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau*.

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

COMMERCE.

DE LONDRES, *le 15 Août 1769.*

LE 11 de ce mois il y eut une Aſſemblée générale d'Actionnaires à l'Hôtel de la Compagnie des Indes. A midi, le Chevalier George Colebrooke informa l'Aſſemblée que les Directeurs avoient reçu la veille au ſoir à dix heures une lettre du Lord Weymouth, un des principaux Se-